

---

## Les plantations de SOCFIN en Afrique : des lieux de violence et de destruction

En 2016, le Groupe SOCFIN, une multinationale agroalimentaire contrôlée par la famille belge Fabri (50,2 % des actions) et le groupe français Bolloré (39 % des actions), a annoncé sa prétendue politique de « gestion responsable ». (1) Cette politique fait référence, entre autres, à des normes environnementales strictes, au respect des droits humains, à la transparence, à la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil - Table ronde sur l'huile de palme durable) et à une bonne gestion. Mais ces mots sont creux parce qu'ils ne représentent pas des pratiques transparentes, responsables et respectueuses vis-à-vis des communautés vivant à l'intérieur et autour des zones de plantations, qui subissent au quotidien le comportement réel de l'entreprise.

Cet article s'intéresse à ce qui arrive sur le terrain dans certains des pays où SOCFIN fait la promotion des plantations d'hévéas et de palmiers à huile. Il révèle le profond fossé qui existe entre la prétendue politique de « gestion responsable » et la réalité de violence et de destruction autour de ces plantations qui vise, avec la complicité des gouvernements nationaux, à réprimer la résistance des populations.

### **Nigéria**

La Okomu Oil Palm Company PLC est une entreprise nigériane de plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas. Okumu a été créée en 1976 sous la forme d'une entreprise publique, mais en 1990 la SOCFIN a acquis une participation dans l'entreprise et elle possède maintenant 63 % des actions. En 1998, au moins quatre villages ont été détruits de façon violente et les habitants expulsés sous la contrainte, tandis que l'entreprise prenait le contrôle de leurs maisons, de leurs biens et de leurs terres agricoles : les quatre villages sont Owieke, avec 25 maisons, Agbede avec 31 maisons, Lemon avec 15 maisons et Ijawgbini avec 7 maisons. Une enquête de l'État a accusé les villageois d'être des occupants illégaux alors que le même rapport reconnaissait qu'ils vivaient déjà sur ces terres avant que la zone ne devienne une Réserve forestière en 1912. En outre l'ordonnance de 1935 sur les forêts affirmait aussi l'existence de ces villages avant cette année-là.

En 2010, un autre village, Makilolo, devait être évacué mais les habitants ont résisté aux projets d'expulsion d'Okumu. En réponse, le village a été bouclé par les forces de sécurité, qui ont bloqué tout accès au monde extérieur à titre de mesure de coercition. L'entreprise a cherché, tout d'abord, à obtenir le soutien des autres villages à l'expulsion des habitants de Makilolo pendant plus de trois mois (du 17 novembre 2010 au 25 février 2011) et, deuxièmement, à essayer de forcer les chefs de Makilolo à signer un accord avec l'entreprise, stipulant que le village était un occupant illégal de la propriété de l'entreprise. Finalement, l'entreprise a réussi à obtenir la signature d'un accord, mais seulement par un petit groupe de personnes et pas par des membres de la Communauté de Makilolo.

L'accord stipule que « la Okomu Oil Palm Company est le propriétaire légal de toutes les terres actuellement utilisées ou occupées par les occupants de Makilolo [...] et tous les occupants de

---

Makilolo acceptent qu'ils ne sont pas les propriétaires légaux des terres et ne disposent d'aucun titre sur les terres [...]. Nonobstant le fait que la Okomu Oil Palm Company est le propriétaire légal et détient tous les droits et titres, selon la Loi nigériane, elle permettra aux occupants de Makilolo de rester et de vaquer à leurs tâches quotidiennes sur les terres définies ici. » Cependant, l'entreprise n'a laissé que 50 acres (environ 20 hectares) en « don » à la communauté et, en outre, elle a imposé des restrictions sur leur utilisation, comme le droit de pratiquer des cultures alimentaires. De plus, la rivière dont dépendait le village pour son alimentation en eau a été contaminée par des produits agrotoxiques liés à la plantation de palmiers à huile. (2)

En 2015, sous l'autorité de l'ancien gouverneur Adams Oshiomhole, le gouvernement de l'État d'Edo a ordonné l'annulation de ces accords en se basant sur les transactions foncières douteuses impliquant l'entreprise. La décision a été publiée dans le Journal officiel de l'État d'Edo le 5 novembre 2015. Le décret d'annulation portait sur environ 13 750 hectares qui s'étendent des Réserves forestières d'Okomu jusqu'à la Réserve forestière d'Owan et couvrent les zones de gouvernement local d'Ovia Nord-Est, d'Uhunmwode et d'Owan.

Mais, jusqu'à maintenant, Okomu n'a pas tenu compte du décret d'annulation du gouvernement de l'État d'Edo. Au contraire, l'entreprise a militarisé les zones des communautés et, sous protection militaire, s'est lancée dans d'incessants travaux au bulldozer dans la forêt pour permettre l'agrandissement de leurs plantations de palmiers à huile. De ce fait, plus de 20 000 paysans et membres de communautés dépendantes de la forêt ont été déplacés. Le village d'Okomu, Agbede, le camp Ik, Makilolo, Lemo, Oweike, Avbiosi, Sobe, Uhiere, Owan, Ugbebezi, Oke-Ora, Ekpan, Oke, Atorumu, Ogbetu, Umokpe, Orhua, Ozalla, Sabo, Odiguetue, Agudezi, Uhunmora, Uzeba et Odighi sont quelques-unes des communautés directement impactées. (3)

Le 21 juin 2017, malgré plusieurs tentatives d'intimidation par les forces de sécurité, des communautés impactées par les plantations de palmiers à huile, des paysans, des femmes et des groupes de la société civile comme ERA/Les Amis de la Terre Nigéria, ont organisé une manifestation massive contre la complicité de l'actuel gouverneur de l'État d'Edo, G. Obaseki, avec les activités d'Okomu.

## **Sierra Leone**

La SOCFIN est arrivée au Sierra Leone en 2011, en promettant des emplois et des bourses aux populations de la Chefferie de Malen dans le district de Pujehun, dans la Province du Sud. Au lieu de cela, elle a imposé des paiements aux propriétaires fonciers et a pris le contrôle des terres dont dépendent les populations locales. En guise de compensation agricole pour les plantations de palmiers à huile (palmiers à huile et terres) perdues par les communautés, la SOCFIN a payé un montant de 200 USD par acre (environ un demi-hectare) pour une durée de 50 ans. La SOCFIN paye également un loyer annuel de 5 USD par acre, dont 50 % va aux propriétaires fonciers et le reste aux autorités locales et au gouvernement central. Ces sommes sont absolument ridicules si l'on tient compte du fait que les familles pouvaient gagner plus de 200 USD par acre et par an en travaillant sur leurs terres. Les quelques membres des communautés qui ont pu obtenir des emplois dans l'entreprise sont très peu payés.

La SOCFIN voulait déménager certaines communautés, mais les populations ont résisté. En 2011, la MALOA (Malen Land Owners and Users Organisation) a été créée après l'arrestation de 40 propriétaires fonciers par la police locale pendant une manifestation contre les activités de la SOCFIN. Depuis lors, les membres de la MALOA ont eu à subir des intimidations constantes, y compris des arrestations. Au moins cinq affaires pénales ont été intentées contre des dirigeants et

---

des membres de la MALOA, dont six dirigeants en 2013 et onze membres en 2015. Dans toutes les affaires, les membres de la MALOA ont été détenus pendant plusieurs jours, et parfois pendant des semaines, sans jugement. Le 4 février 2016, les six dirigeants de la MALOA ont été condamnés et ont reçu une amende d'environ 35 000 USD. Cette amende sévère a été payée grâce à une collecte de fonds internationale. En juillet 2017, les onze membres de la MALOA ont reçu une amende de 27 dollars chacun.

En 2015, la MALOA a enregistré l'adhésion d'environ deux mille habitants de la région, mais la procédure d'enregistrement a été suspendue quand sept membres de l'organisation, notamment des membres en charge de la procédure, ont été arrêtés en septembre 2015 pour avoir « inscrit les noms de personnes » sans en informer les autorités locales. En mars 2017, le Chef du cabinet du Bureau du Président a contacté la MALOA en déclarant qu'il avait pour mandat du Président d'initier un dialogue entre la SOCFIN et les communautés, mais certains des médiateurs et des personnes contact qu'il proposait sont connues pour avoir critiqué la MALOA et d'autres organisations qui s'opposent à la SOCFIN, ce qui était inacceptable pour la MALOA. Depuis lors, le Chef de cabinet a organisé deux réunions avec des représentants de la MALOA, mais la volonté politique nécessaire pour faire avancer le dialogue semble absente, et aucun dialogue n'a encore pu être engagé.

Les femmes membres de la MALOA se plaignent du fait que les conditions de travail dans les plantations de la SOCFIN sont mauvaises, particulièrement pour elles. Une travailleuse, mère de plusieurs enfants, a déclaré qu'elle devait quitter son domicile à 4 h 30 du matin pour aller au travail, tandis que ses enfants ne reçoivent pas une alimentation suffisante. Elle se plaint du fait qu'avant l'arrivée de la SOCFIN, elle pouvait nourrir ses enfants avec ce qu'elle produisait sur son terrain, et avec ces revenus elle pouvait payer les frais de scolarité. Maintenant, la paye qu'elle reçoit pour son travail dans les plantations de la SOCFIN est insuffisante pour payer les frais de scolarité. Par ailleurs, son absence de la maison et donc le peu de temps qu'elle peut consacrer à ses enfants ont conduit à d'autres problèmes. Les femmes subissent aussi des violences, des mauvais traitements et des arrestations. Une femme enceinte a été arrêtée pour le vol présumé de noix de palmiers appartenant à l'entreprise.

Les membres de la MALOA ont organisé des sit-ins et exigé une révision de l'accord de concession, ainsi qu'une enquête indépendante sur leurs réclamations, et la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur l'enquête approuvée par l'Agence de l'Environnement sur la contamination de la rivière Malen par des produits chimiques utilisés par la SOCFIN. Ils demandent également la restitution d'une partie des terres agricoles et une véritable indemnisation pour leurs terres et leurs cultures, ce qui se traduirait par une légère amélioration de leur situation actuelle. Cependant, ils savent que, sans leurs terres, la situation ne sera plus jamais la même et qu'ils vont donc devoir poursuivre la lutte jusqu'à ce qu'ils aient récupéré leurs terres.

## **Liberia**

La SOCFIN exerce ses activités au Liberia depuis 1983. Par le biais de ses deux filiales, la Liberian Agricultural Company (LAC) et la Salala Rubber Corporation (SRC), elle a réussi à obtenir l'accès, grâce à des concessions, à près de 130 000 hectares dont plus de 18 000 sont consacrés aux plantations d'hévéas (4).

L'entreprise a acculé les communautés dans une situation d'extrême pauvreté. En mai 2006, la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) a publié un rapport qui décrit la situation désastreuse des droits humains sur la plantation : enfants au travail de moins de 14 ans, utilisation massive de la sous-traitance, utilisation de produits carcinogènes, répression des syndicats, licenciements

---

arbitraires, maintien de l'ordre grâce à des milices privées et expulsion de paysans qui s'opposaient à l'expansion de la zone de plantations.

Le témoignage d'une femme d'une communauté affectée par les plantations d'hévéas de Salala montre la situation tragique à laquelle ils sont confrontés : « J'ai grandi dans une ville qui nous a été donnée par nos ancêtres. Nous avons l'habitude d'être libres de nos mouvements dans nos communautés. Nous avons en abondance des terres qui étaient utilisées pour les activités agricoles, des forêts pour la chasse et la collecte de plantes médicinales et des rivières pour la pêche. Alors que nous étions dans notre ville par une journée ensoleillée de 2010, nous avons vu un groupe d'hommes avec des machettes, des haches et d'autres outils de travail, qui marchaient en direction de notre ville. Quand ils sont arrivés, nous leur avons demandé pourquoi ils étaient là. Ils ont répondu que la terre que nous occupions avait été achetée il y a longtemps au gouvernement, par l'entreprise d'hévéas de Salala. Nous leur avons dit que cette réponse nous paraissait étrange parce que c'est la terre où nous sommes nés, où nous avons grandi et où nous avons eu des enfants. Comment pourrait-elle appartenir à cette entreprise ? Ils nous ont dit que notre ville allait être rasée le lendemain parce que l'entreprise était prête à commencer ses activités.

La nuit qui a suivi leur visite, ils sont venus avec la police et des machines jaunes pendant que nous dormions. Les machines jaunes ont commencé à abattre les arbres (hévéas, caféiers, cacaoyers, plantains, orangers, etc.) qui entouraient la ville, en détruisant nos sources d'eau. C'est le bruit des machines qui a réveillé les habitants de la ville. Les habitants de la ville ont commencé à crier et sont partis sans emmener rien de ce qui leur appartenait. Chacun est parti de son côté pour trouver un autre endroit pour recommencer une vie si bien que la communauté n'est plus ensemble et nous n'avons plus de terres. Certains enfants n'avaient qu'un mois et nous avons dû marcher deux ou trois heures pour atteindre la ville voisine. Pendant notre long voyage, nous n'avions rien à manger et pas d'eau à boire. Nous avons beaucoup souffert, avec nos jambes et nos pieds enflés. Nous sommes arrivés à la ville voisine sans savoir du tout où nous pourrions dormir pour la nuit. Nous avons dormi sur le sol d'une vieille cuisine abandonnée pendant de nombreux mois. D'autres villes autour des activités de l'entreprise ont connu des expériences similaires, voire pires.

La SOCFIN a détruit toutes les fermes sur lesquelles nous avons travaillé, détruit l'endroit où mes parents étaient enterrés, détruit nos arbres fruitiers, nos sites culturels et sacrés, nos écoles traditionnelles pour les filles et les garçons. L'entreprise a aussi détruit le lieu pour soigner les morsures de serpents et endommagé le site sacré où les femmes viennent accoucher.

Nous sommes maintenant devenus des mendiants à cause des dégâts qu'ils ont entraînés dans nos vies. Nous louons à des propriétaires fonciers dans notre nouvelle ville une petite parcelle de terrain que nous utilisons pour des cultures de subsistance. Les produits chimiques utilisés dans les plantations d'hévéas ont aussi pollué la rivière utilisée par les habitants de la nouvelle ville. Notre point de ravitaillement en eau est un marais. Nous creusons des trous le matin, et de l'eau arrive. L'eau de ce trou dans le marais n'est pas propre mais nous devons l'utiliser pour boire et pour les autres activités liées à l'eau. Nous ne voulons pas mourir de l'eau polluée par les produits chimiques.

Nous, les femmes, nos enfants qui sont suffisamment âgés et les hommes, n'avons plus de travail. Les enfants doivent rester à la maison et ne vont pas à l'école parce qu'il n'y a pas d'école dans la communauté. Il n'y a pas d'établissements de santé, et nous avons donc beaucoup de décès provoqués par des maladies ordinaires, sans même parler du décès de femmes enceintes et de leurs bébés à naître. J'ai une famille de cinq personnes, dont mon père aveugle. Je fais actuellement des travaux de manœuvre, par exemple ratisser, désherber, sarcler, planter le riz, etc. Je travaille d'une ferme à une autre en faisant n'importe quel travail qu'on me donne à faire et je reçois un dollar pour

---

travailler toute la journée, qui sert à acheter à manger aux cinq membres de ma famille. Je ne peux rien faire d'autre qui m'aide à améliorer mes conditions de vie. »

*(L'anonymat de cette femme a été préservé pour des raisons de sécurité)*

## **Cameroun**

Au Cameroun, le gouvernement a créé la SOCAPALM en 1968, une entreprise nationale de palmiers à huile qui a été privatisée en 2000 et vendue au Groupe SOCFIN. En 2005, l'État a préservé 20 000 hectares de terres pour les communautés mais n'a pas informé les communautés concernées du contrat d'achat de la SOCFIN. Ce n'est qu'en 2008 que les membres des communautés ont découvert que, malgré la privatisation, les droits des communautés étaient garantis dans le contrat entre la SOCFIN et l'État du Cameroun. Néanmoins, l'entreprise a continué à favoriser l'expansion des plantations de palmiers à huile sur les terres qui appartiennent aux communautés, sans payer ni loyer ni indemnisation pour cela.

En 2010, les habitants des communautés vivant à l'intérieur des zones de plantations de la SOCFIN ont créé « la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun » (SYNAPARCAM), une organisation qui réunit les membres de six plantations différentes et vise à défendre leurs droits. Mais ce n'est qu'en 2014 que le gouvernement a reconnu leur organisation.

La SYNAPARCAM, avec des organisations dans d'autres pays, comme la MALOA au Sierra Leone et d'autres, ont créé une alliance des populations affectées par la SOCFIN. En 2013, ils ont organisé une action dans 4 pays pour protester contre la SOCFIN et réclamer leurs droits. Cela s'est traduit par une réunion en France en octobre 2014 avec Vincent Bolloré, le propriétaire français de la SOCFIN. Mais V. Bolloré n'a pas assumé sa responsabilité dans les problèmes et les différentes violations des droits dont la SOCFIN est à l'origine. Il a au contraire suggéré que les populations résolvent leurs problèmes avec les filiales nationales de son entreprise dans chaque pays, comme la SOCAPALM au Cameroun. Sans surprise, le dialogue n'avance pas beaucoup.

Plusieurs ONG ont porté plainte contre la SOCFIN au niveau de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) en 2010, accusant l'entreprise d'avoir un impact négatif sur les moyens d'existence traditionnels des populations et les travailleurs des plantations. (5) Par exemple, à partir d'une analyse d'échantillons d'eau, la plainte a mis en avant une contamination de l'eau par des produits agrottoxiques. L'OCDE a considéré que les accusations étaient recevables et un plan d'action a été élaboré. Mais l'entreprise n'a pas réellement fait d'efforts pour le mettre en œuvre et, selon la SYNAPARCAM, de nombreux problèmes persistent et les impacts se poursuivent.

La lutte des communautés entourées par les plantations de la SOCAPALM se poursuit donc avec, entre autres tactiques, des manifestations, des blocages de routes, la diffusion d'informations aux niveaux national et international. À court terme, la SYNAPARCAM demande pour les communautés un accès à un espace vital de 250 hectares de terres autour des communautés.

## **Commentaires de conclusion**

Si la SOCFIN élabore des politiques et des programmes axés sur la responsabilité, les pratiques sur le terrain, telles que celles décrites ici, sont complètement opposées. Les populations sont confrontées quotidiennement à la dure réalité de la destruction des terres, des moyens d'existence et de la culture des communautés et à de graves violences dans beaucoup des zones de plantations de l'entreprise. Sur le terrain il semble que ce soit la politique qui prévaut. Une fois de plus est mise en

---

évidence la façon dont les prétendues politiques et programmes axés sur la « responsabilité » sont des discours vides de sens. Cela restera aussi des discours vides tant que c'est l'impunité qui triomphe.

Mais les communautés ne s'avouent pas vaincues. Au contraire, elles continuent de résister à toutes les injustices, et elles le font de manière de plus en plus organisée. Elles méritent tout notre soutien et notre solidarité radicale !

(1) <http://www.socfin.com/en/sustainable-development>

(2) <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/nigeria-lokomu-oil-palm-destruction-de-communautes-pour-lexpansion-du-palmier-a-huile/>

(3) <http://erafoen.org/index.php/2017/03/07/field-report-okomu-oil-palm-plc-clears-forest-farmlands-for-industrial-agro-business-in-edo-state/>

(4) <https://secured-static.greenpeace.org/france/PageFiles/266171/Brief%20Liberia-Cameroun%20version%20finale.pdf>

(5) [https://www.oecdwatch.org/cases-fr/Case\\_200](https://www.oecdwatch.org/cases-fr/Case_200)